

*Colonies angloises.*

Il est aussi très - important qu'il fasse en sorte d'être précisément informé de l'état des colonies des Anglois & du commerce qui s'y fait, des troupes qu'ils y entretiennent, du nombre d'habitans qui y sont établis; si tous les forts & les places de guerre qu'ils y ont fait bâtir, sont bien fortifiés, & s'ils n'ont pas dessein d'y faire de nouveaux & de nouvelles entreprises pendant la paix.

*Commerce maritime d'Angleterre.*

Le roi desire qu'il s'instruise avec le même soin de quelle maniere les Anglois font leurs différens commerces de mer & de ce qui paroîtroit le plus convenable pour empêcher qu'ils ne l'augmentent au préjudice de celui des François. S. M. croit qu'il est inutile de lui expliquer combien le secret & l'adresse sont nécessaires pour cela, & elle est persuadée qu'il y apportera toutes les précautions que l'on doit attendre de sa sagesse & de son expérience. Elle lui recommande seulement de lui faire part le plus souvent qu'il pourra & par des voies sûres, des connoissances qu'il aura prises.

*Défenses aux réfugiés François de venir en France.*

S. M. ayant rendu une ordonnance le 18 septembre 1713, portant défenses à ses sujets nouveaux convertis de passer dans les pays étrangers, & aux réfugiés de venir en France sans sa permission, elle lui recommande de tenir la main, autant qu'il se pourra, à son exécution, en prenant les mesures qu'il jugera à propos pour empêcher que les religionnaires François établis en Angleterre viennent dans le royaume, & il observera de rendre compte exactement à S. M. des contraventions qu'il faudra avoir été faites à cette ordonnance, & qui auront été commises.

*Salut à la mer & pavillon.*

Quoiqu'il y ait eu souvent des contestations avec les Anglois touchant les saluts à la mer, il n'y a rien eu de réglé à cet égard par aucun traité. Ils ont été de tout

tems  
pavillo  
les reg  
qu'ils  
les vai  
seaux a  
de cert  
vaisseau  
la Fran  
hors de  
imagin  
trop la  
fonden  
cette m  
dent. M  
Dieu a  
détruit  
veut co  
sont d'u  
terre, &  
grand n  
dérable  
allegue  
contrai  
suadée  
partien  
que qu  
pour l'  
étoit en  
marine  
d'élava  
rieure  
quelqu  
laisse p  
sa vale  
couron  
dant c  
une bo